

MODULE JAPS

JOURNEE D'AMELIORATION EN PRATIQUE DU SOMMEIL

25 JUIN 2025

Dr Vincent PUEL et Dr Christophe SUREAU

OBJECTIFS DE LA FORMATION

CETTE FORMATION D'UNE JOURNÉE A POUR BUT **D'APPROFONDIR LES NOTIONS ABORDÉES LORS DES MODULES DIAGNOSTIC ET THÉRAPEUTIQUE**, AFIN DE VOUS APPORTER LES CLÉS QU'IL VOUS MANQUE POUR INTÉGRER LA MÉDECINE DU SOMMEIL DANS VOTRE ACTIVITÉ.

Apprendre à
INTÉGRER LA PRATIQUE DU SOMMEIL DANS VOTRE ACTIVITÉ

Systematiser
LA TECHNIQUE DE LECTURE DES TRACÉS DE POLYGRAPHIE VENTILATOIRE ET RECONNAÎTRE LES LIMITES DE L'ANALYSE AUTOMATIQUE

Comprendre
L'IMPORTANCE DES COURBES DE TENDANCE

Savoir rédiger
UN COMPTE RENDU COMPRENANT LA TECHNIQUE UTILISÉE, LA MÉTHODE D'INTERPRETATION ET TOUS LES RÉSULTATS ISSUS DE L'EXAMEN

Etudier les
CAS COMPLEXES

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES: cours présentiels comprenant des cas cliniques

MODALITÉS D'ÉVALUATION: un quizz sera proposé en introduction et à la fin de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

JOURNÉE D'AMÉLIORATION EN PRATIQUE DU SOMMEIL

8h00 – 8h30 Présentation du cours et quizz d'évaluation des connaissances

8h30 – 10h00 **L'ENTREPRENARIAT DU CABINET MÉDICAL**

- Aborder le sommeil en consultation
- Polygraphie ou polysomnographie ambulatoire?
- Quel modèle économique?
- Comment se faire aider?

10h00 – 10h30 Pause

10h30 – 13h00 **LA POLYGRAPHIE VENTILATOIRE**

- Qualité de l'enregistrement et bornage de l'examen
- Les courbes de tendance
- Organiser mon espace de travail
- L'analyse automatique et le scoring
- La richesse méconnue des signaux
- Savoir conclure

13h00 – 14h00 Déjeuner

14h00 – 17h00 **LA VENTILATION PAR PRESSION POSITIVE CONTINUE**

- La prescription d'une ventilation
- Le premier suivi, un moment déterminant
- Comment utiliser les outils du suivi et du télésuivi
- La gestion des problèmes les plus fréquents
- Le renouvellement de la prescription

17h00-17h30 **QUIZZ : PIÈGES ET ASTUCES**

FIN DE LA FORMATION

INFORMATIONS PRATIQUES

MODULE DU 25 JUIN 2025

LIEU DE LA FORMATION

Palais des congrès d'Ajaccio
Quai L'Herminier
20000 Ajaccio

ORGANISATION ET INSCRIPTIONS

Agence MACOGESTION | 15 rue de la Bergerie, 64200 Biarritz | Coralie Martin 06 77 85 60 41
Mail : contact@cardiosleep.fr | www.cardiosleep.fr

RÉCAPITULATIF DE L'INSCRIPTION

MODULE DU 25 JUIN 2025

INSCRIPTION DPC

Je souhaite m'inscrire à la formation en DPC :

1/ Je me connecte sur mondpc.fr

Je cherche la formation à l'aide des références suivantes: Numéro organisme **7962** et référence de l'action **79622425021**.

2/ Je sélectionne la date souhaitée

3/ J'envoie un chèque de caution d'un montant de 800€ avec mon bulletin de participation

Selon le montant de votre prise en charge, un complément pourra demeurer à votre charge.

Si la formation est suivie dans son intégralité, le chèque de caution vous sera restitué et ne sera donc pas encaissé.

Attention, votre inscription ne sera validée qu' à réception de tous les éléments.

RÉCAPITULATIF	Prix Unitaire	Prise en charge DPC	RESTE A REGLER
FORMATION Module JAPS	800 €		
TOTAL TTC			

J'envoie mon chèque par voie postale à l'ordre de « **C&SA** » à l'adresse suivante :
Agence MACOGESTION, 15 rue de la Bergerie, 64 200 BIARRITZ

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

TARIFS, RÈGLEMENT, FACTURATION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les droits d'inscription comprennent l'accès aux cours, aux ateliers, les supports de cours ainsi que les pauses et les déjeuners durant la formation. Les frais de réservation hôtelière ne sont pas compris dans les frais d'inscription.

Le coût de toute formation commencée est intégralement dû.

Le paiement de l'intégralité du coût de la formation est à effectuer à l'inscription afin de valider votre participation. Votre inscription prend effet à la réception de votre convocation par mail à J-7.

Cette formation peut entrer dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Une attestation de présence sera remise à chaque participant à l'issue de la formation **si celle-ci est suivie dans son INTEGRALITE.**

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation de participation doit être communiquée par écrit.

En cas de dédit à moins de 40 jours francs, avant le début de la formation, ou d'abandon en cours de formation, le montant total des frais de participation à ladite action resteront exigibles à titre d'indemnité forfaitaire pour dédit ou abandon de formation. Dans un contexte sanitaire, si nous nous voyons dans l'obligation de transformer la formation présentielle en format classe virtuelle, aucun remboursement ne pourra être demandé hormis bien sûr les frais d'hébergement.

Cardiosleep se réserve le droit d'annuler toute formation si le nombre de participants est insuffisant, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité sauf le remboursement des sommes payées au titre de la formation concernée.

INFORMATIONS LOGISTIQUE

Agence MACOGESTION

15 rue de la Bergerie

64 200 BIARRITZ

Coralie MARTIN : 06 77 85 60 41

contact@cardiosleep.fr

Pour toute question sur l'accessibilité, les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter.